

## Programme d'avantages sociaux des retraités au Canada

À la suite de l'examen annuel du *Programme d'avantages sociaux des retraités de RBC*, nous modifierons certaines des primes exigibles cet été. La présente a pour but de vous informer de ces nouveaux montants de primes.

Le montant réel que vous payez chaque mois dépend du type de protection de soins de santé que vous avez et du fait que vous ayez choisi la liste de médicaments A ou B. Les nouveaux montants des primes mensuelles de la garantie de soins de santé, qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2015, sont indiqués ci-dessous:

LISTE DE MÉDICAMENTS A			
Type de couverture	Années de service à la retraite		
	Moins de 20 ans	De 20 à 29 ans	30 ans ou plus
<b>De base</b>			
➤ Retraité seulement	9 \$	7 \$	5 \$
<b>Étendue</b>			
➤ Retraité seulement	40 \$	30 \$	20 \$
➤ Retraité plus 1	80 \$	60 \$	40 \$
➤ Retraité plus 2 ou plus	120 \$	90 \$	60 \$
LISTE DE MÉDICAMENTS B			
Type de couverture	Années de service à la retraite		
	Moins de 20 ans	De 20 à 29 ans	30 ans ou plus
<b>De base</b>			
➤ Retraité seulement	41 \$	38 \$	34 \$
<b>Étendue</b>			
➤ Retraité seulement	81 \$	71 \$	61 \$
➤ Retraité plus 1	162 \$	142 \$	122 \$
➤ Retraité plus 2 ou plus	223 \$	193 \$	163 \$

Nous passons en revue le montant des primes de la garantie de soins de santé chaque année dans le but :

- d'assurer la viabilité à long terme du programme; et
- de maintenir à un niveau juste et équitable le partage des coûts entre RBC et les retraités admissibles.

Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte au moment d'effectuer cet examen, dont la tendance des demandes de règlement, l'inflation des coûts liés aux soins de santé et les primes du régime.

...suite



### AIDEZ-NOUS À AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE RÈGLEMENT DE SOINS DE SANTÉ

Assurez-vous d'indiquer le **bon numéro de police** (voir ci-dessous) et **uniquement les huit premiers chiffres** de votre numéro de retraité (employé) lorsque vous faites des demandes d'information ou que vous présentez des demandes de règlement. Une information inexacte ou incomplète peut entraîner des délais dans le traitement de la demande ou le rejet de la demande.

Soins de santé et dentaires –  
Police n° 25134  
Médicaments – Police n° 25108



## VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LES RENSEIGNEMENTS SUR VOS PERSONNES À CHARGE SONT-ILS À JOUR?

Si votre adresse a changé ou si l'une de vos personnes à charge a cessé d'être admissible au *Programme d'avantages sociaux des retraités de RBC*, n'oubliez pas d'**avertir le CSRH** afin que votre dossier soit mis à jour. Le fait de refléter cette information dans vos demandes de règlement à la Sun Life ne met pas automatiquement les dossiers de RBC à jour.

## QUI DEVRAIS-JE APPELER SI J'AI DES QUESTIONS?

Si vous avez des questions concernant le *Programme d'avantages sociaux des retraités de RBC*, la **Financière Sun Life** peut y répondre. Vous pouvez :

- appeler le Centre de service à la clientèle de la Sun Life, sans frais, au **1 800 305-5905**, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, heure de l'Est; ou
- envoyer vos questions par courriel à [askus@sunlife.com](mailto:askus@sunlife.com).

Vous pouvez aussi communiquer avec le Centre des services des Ressources humaines :

- en envoyant un courriel à [HRSCPensions@rbc.com](mailto:HRSCPensions@rbc.com), ou
- en nous écrivant au :  
Centre des services des Ressources humaines  
RBC  
6880, Financial Drive, 2<sup>e</sup> étage, Tour 1  
Mississauga, Ontario L5N 7Y5

Nous mettons tout en œuvre pour répondre à toutes les questions en moins de deux semaines.

Veuillez agréer nos plus sincères salutations.

Maria Vieira

Directrice, Services de retraite et d'avantages sociaux

## GARDONS LE CONTACT

Pour plus de renseignements sur le *Programme d'avantages sociaux des retraités de RBC* – et sur les autres programmes qui vous sont offerts en tant que retraité de RBC admissible – nous vous invitons à nous rendre visite en ligne à [www.rbc.com/retraite](http://www.rbc.com/retraite). Vous y trouverez le plus récent numéro de *Gardons le contact*, qui contient les dernières nouvelles sur les affaires de RBC, le développement de nouveaux produits, des profils d'autres retraités et des renseignements concernant votre régime de retraite canadien de RBC.

## Le mot de la fin

Le présent bulletin donne un résumé de certaines dispositions du *Programme d'avantages sociaux des retraités de RBC*. Les descriptions détaillées sont fournies dans les documents et contrats officiels du régime. Tout a été mis en œuvre pour vous donner un résumé exact. S'il y a des divergences entre les renseignements figurant dans le présent bulletin et ceux des documents officiels, ces derniers prévaudront. Ce bulletin ne crée ni ne vous confère aucun droit contractuel ou obligation.

Bien que nous ayons l'intention d'offrir un programme d'avantages sociaux aux retraités admissibles, RBC et ses filiales se réservent le droit unilatéral de modifier ou de résilier, en totalité ou en partie, le programme d'avantages sociaux des retraités, y compris les modalités des diverses garanties et les montants imputés aux retraités individuels.